

COMPRENDRE LES CATEGORIES B(96) & BE

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

POUR SAVOIR

QUELLE EST LA CATÉGORIE NÉCESSAIRE

- 1 - Récupérer le certificat d'immatriculation de la voiture et celui de la remorque.
- 2 - Identifier les 2 codes européens F.2 (PTAC) et les additionner.
- 3 - Puis comparer la somme obtenue aux chiffres inscrits dans la ligne mise en couleur dans le tableau ci-dessous.

MERCEDES BENZ		
67037DE1648		
Vsn 2 véhicules		
2400	F.2	3550
2000	G.1	2000
03	J.1	SREM
N. 092.04.03		
4249	P.2	115

LA BONNE CATÉGORIE DE PERMIS POUR LA BONNE REMORQUE

 PTAC/F.2	3500 kg ou =			
 PTAC/F.2	750 kg ou =	+ de 750 kg jusqu'à 3500 kg	+ de 3500 kg	
 PTAC/F.2 + PTAC/F.2		3500 kg ou =	+ de 3500 kg jusqu'à 4250 kg	+ de 4250 kg jusqu'à 12500 kg
	B	B(96)	BE	C1E

Dispositions administratives diverses

Code (ETG)	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire, si le dernier ETG obtenu est âgé de plus de 5 ans • La date de la dernière catégorie de permis obtenue fait foi 	
Véhicule-école avec boîte de vitesses (BV) automatique	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B obtenue avec BV manuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie B obtenue avec BV automatique
	catégories B(96) et BE sans restriction « 78 » permettant la conduite avec BV manuelle ou automatique	catégories B(96) et BE avec restriction « 78 » permettant la conduite avec BV automatique uniquement

LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Contenu
<p>Séquence 1</p> <p>HORS CIRCULATION</p> <p>4 heures</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre la réglementation : poids et masses, plaques, freinage des remorques, rétroviseurs additionnels, équipements obligatoires de la remorque • Connaître et comprendre la signalisation et des règles de circulation : signalisation spécifique, utilisation des voies, chargement • Connaître et comprendre les vérifications à effectuer avant le départ : état des véhicules, état et bon fonctionnement des feux, état et pression des pneumatiques • Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage • Réalisation d'exercices de maniabilité
<p>Séquence 2</p> <p>EN CIRCULATION*</p> <p>3 heures</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale • Angles morts • Changements de direction • Prise en compte des autres usagers • Information et communication avec les autres usagers • Anticipation, distances de freinage et d'arrêt • Trajectoires (virages, voies étroites) • Maîtrise de l'ensemble et partage de la route

* 3 élèves maximum en circulation, 50 minutes au moins de conduite individuelle.

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Le présent document est délivré en application de l'article 7 du décret du 17 janvier 2017 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B de permis de conduire par voie de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur-remorqué relevant de la catégorie B et conduit en attelage avec remorque dont la poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque ce système de PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieur à 2 000 kilogrammes sans excéder 4 200 kilogrammes.

Nom de l'organisme : _____
 N° d'agrément : _____
 N° SIRENE ou SIRET : _____
 Adresse : _____
 Date et lieu de délivrance de l'agrément professionnel : _____

ATTESTE SUR :

Nom de famille : _____
 Nom d'usage : _____
 Prénoms : _____
 Sexe M / F : _____
 Adresse : _____
 Date d'obtention du permis B : _____
 N° du permis de conduire : _____

A SUIVI LES SEPT HEURES DE LA FORMATION B(96)

Date de délivrance de l'attestation : _____
 Date d'expiration de l'attestation : _____
 Lieu de délivrance de l'attestation : _____
 Lieu de délivrance de l'attestation : _____

Signature de l'organisme : _____
 Signature de l'élève : _____

1. Mon 2. Prénoms 3. Date et lieu de naissance 4a. Délivré le 4b. Expire le 4c. Délivré par 5. N° de permis 10. Depuis le 11. Jusqu'au 12. Coût

ATTENTION !

L'attestation de fin de formation, remise par l'auto-école, ne permet pas de conduire avec la mention « 96 »...

C'est uniquement, une fois l'attestation présentée

en Préfecture et la mention portée sur le permis de conduire, comme ci-contre que l'on peut tracter !

